

## Enquête exclusive sur les coûts cachés de la santé : des résultats à charge

**France Assos Santé publie ce mercredi les résultats définitifs de son enquête exclusive sur les coûts cachés de la santé. Un état des lieux qui alerte dans un contexte de hausse des restes à charge pour 2025.**

France Assos Santé a dévoilé ce 27 novembre les résultats complets de son enquête sur les restes à charge invisibles (RACI), à l'occasion de sa Journée nationale Assurance maladie, un événement coorganisé avec la FNATH et l'UNAF. Fil conducteur de cette journée : les coûts de la santé.

Il y a un mois, nous avons révélé que les restes à charge invisibles pour les personnes malades, en situation de handicap ou de perte d'autonomie représentent des montants alarmants : [1 557 € en moyenne par an et par personne](#) et jusqu'à plus de 8 200 € pour les 10 % qui déclarent le plus de frais liés à leur santé.

L'analyse définitive de cette enquête en ligne, réalisée par France Assos Santé avec Sanoïa, et portant sur 3 100 participants, fait même apparaître que les personnes en affection de longue durée (ALD) ne sont pas davantage épargnées. Bien au contraire puisque le montant moyen des RACI, dans leur cas, est de 1 623 € !

Outre leur montant élevé, ces RACI sont également fréquents : 88,6 % des répondants ont déclaré être concernés. Les restes à charge invisibles les plus souvent rapportés touchent majoritairement les médecines complémentaires et de santé mentale (64,2 %), le petit matériel médical (54,6 %), l'alimentation et l'activité physique (53,1 %) et les transports (48,8 %).

Quant aux RACI les plus onéreux, en moyenne, ils sont relatifs à l'adaptation du cadre de vie (324 €), les médecines complémentaires et de santé mentale (310 €) ou encore l'alimentation et l'activité physique (256 €). Les personnes qui rencontrent les coûts cachés les plus élevés sont en situation de handicap moteur ou psychique (respectivement 2 535 € et 1 999 €) ou souffrent de douleurs chroniques (1 972 €).

Ces frais ne sont pas sans conséquences. Nous les avons déjà pointées en octobre dernier, à l'occasion de la divulgation des premiers résultats. N'en citons qu'une : le renoncement à des soins pour plus de la moitié des répondants (53,2 %).

Clairement, les restes à charge liés à la santé sont très nettement sous-évalués. Car ces RACI, supportés par les personnes, mais qui n'apparaissent dans aucune base de données et donc dans aucune communication des autorités publiques, s'ajoutent bien aux restes à charge identifiés, tels que les dépassements d'honoraires, les franchises, les participations forfaitaires, etc. Lesquels se montent à 274 € en moyenne par an et par habitant, selon la récente [étude de la DREES](#) sur les dépenses de santé en 2023, et à [840 €](#) pour les personnes en ALD.

Or tout porte à croire, au vu des dernières mesures annoncées par le gouvernement dans le cadre du PLFSS 2025, comme la hausse du ticket modérateur sur les consultations médicales et les médicaments, que les restes à charge « officiels » ainsi que les cotisations pour les complémentaires santé vont augmenter, alourdissant une ardoise globale déjà très lourde pour les personnes malades, en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

France Assos Santé dénonce la mise à contribution systématique des usagers du système de santé et des patients. Outre le non-respect du principe de solidarité qui sous-tend notre système de protection sociale, ce levier ne constitue nullement une solution pertinente en termes d'économies. En creusant les inégalités d'accès aux soins, il représente même une aberration en termes de santé publique, rapporté au vieillissement de la population, d'un côté, et à l'explosion des maladies chroniques, de l'autre.

Il est temps de regarder ces chiffres en face et de prendre la mesure de ce qu'ils induisent pour la qualité de vie des personnes malades. Plutôt que de pénaliser financièrement les patients, France Assos Santé demande aux pouvoirs publics de développer des politiques visant à faciliter l'accès pour tous au système de santé, promouvoir la prévention et améliorer la pertinence des soins.

**A propos de France Assos Santé**

Créée en mars 2017, France Assos Santé est l'organisation de référence qui porte la voix et défend les intérêts des patients et des usagers du système de santé. Elle regroupe près de 100 associations nationales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 15 000 Représentants des Usagers qui siègent dans les instances hospitalières et de santé publique. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.

**Contact presse :** Service communication – 07 56 34 10 86 – [communication@france-assos-sante.org](mailto:communication@france-assos-sante.org)